

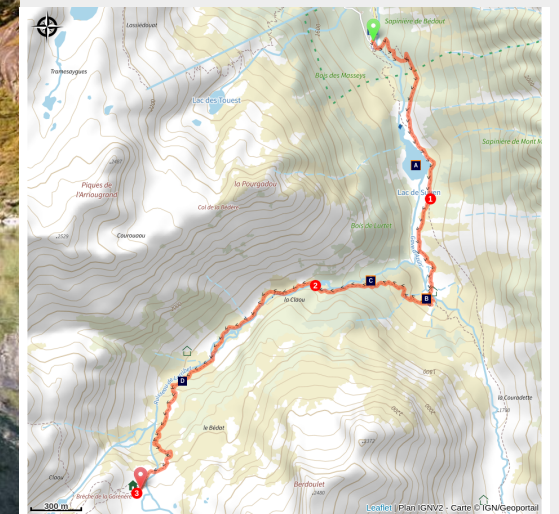


Etape 1 : de la vallée d'Arrens (plan d'Aste) au refuge de Larribet

Val d'Azun



Lac de Suyen (ATVG)



Démarrage en douceur pour cette randonnée itinérante autour du pic du Palas, par l'approche rapide et plaisante du confortable refuge de Larribet.

Quelques minutes au-dessus du parking, la forêt de conifères s'ouvre sur l'estive de Bouleste et son charmant petit lac de Suyen. Puis, en prenant de la hauteur parmi les pins à crochets, le sentier flâne bientôt en bordure du torrent de Larribet dans une ambiance de carte postale : granite anguleux, méandres étincelants et rhododendrons en fleurs. Là-haut, au pays des isards, le refuge de Larribet vous accueille pour une première nuit au pied du Balaitous (3144 m).

Infos pratiques

Pratique : Itinérance à pied

Durée : 2 h 30

Longueur : 5.2 km

Dénivelé positif : 583 m

Difficulté : Moyen

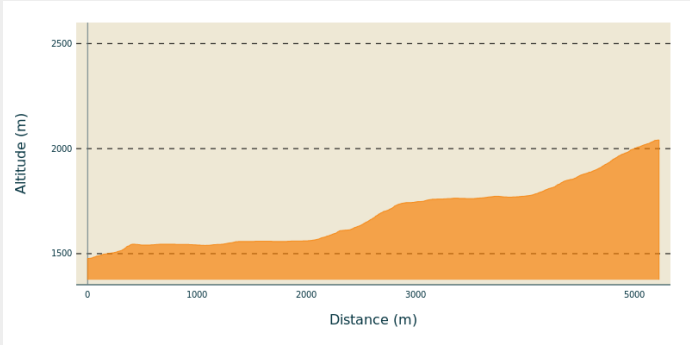
Type : Traversée

Thèmes : Faune, Flore, Lac

Itinéraire

Départ : Parking supérieur du Plan d'Aste (Arrens-Marsous)
Arrivée : Refuge du Larribet
Communes : 1. Arrens-Marsous

Profil altimétrique



Depuis la maison du Plan d'Aste (1470 m), emprunter la passerelle en bois sur le gave d'Arrens puis remonter le bon chemin qui serpente dans la forêt de conifères. A la sortie de bois, un panneau indique l'entrée dans la zone cœur du Parc national ; le sentier progresse à flanc de montagne et domine ensuite le lac de Suyen, aux couleurs changeantes en fonction de la météo.

1. Une fois dépassé ce premier lac, à l'intersection de sentiers (1558 m), choisir l'option de droite, en direction du refuge de Larribet (panneau). Marcher à plat jusqu'à atteindre la cabane de Doumbblas, à la confluence de deux vallées. En passant sur la seconde passerelle, frôler l'antique toue de Doumbblas (abri sous roche) puis garder le bon sentier qui reprend de la hauteur sur votre droite. Le sentier se glisse désormais dans un bosquet au fond de la vallée de Larribet, en compagnie du torrent.
2. Un verrou glaciaire nommé la Claou (1750 m) donne la clé du passage vers la haute vallée, que l'on découvre à la sortie d'un éboulis granitique. Le sentier longe le torrent puis passe à gauche du cours d'eau (passerelle), alors que le refuge de Larribet apparaît sur son promontoire rocheux. Le sentier décrit des lacets côté gauche du ressaut et ne tarde pas à l'atteindre.
3. Refuge de Larribet (2060 m).

Sur votre route...



Le lac de Suyen (A)

Le Lac de Suyen culmine à 1536m d'altitude. C'est un lac naturel du Val d'Azun d'une profondeur de 3 mètres environ, surélevé par un petit barrage. Il est peuplé de truites fario, comme tout le gave jusqu'au confluent du ruisseau de Larribet. Comme le barrage du Tech, le lac de Suyen est un lieu très fréquenté en été, aux abords verdoyants et facile d'accès, il peut faire l'objet d'une balade en famille qui peut se poursuivre jusqu'à la cascade de Doumbblas, puis vers le magnifique vallon du Larribet et les lacs de Batcrabère ou aux lacs de Rémolis et au port de la Peyre Saint Martin.



La Toue de Doumbblas (B)

La « Toue » de Doumbblas, abri de fortune ou de travail pour les randonneurs de passages ou les bergers de la vallée. Construite sous un rocher elle ressemble à un champignon ou à la maison d'un génie. Entrez, visitez, découvrez, imaginez, mais en repartant fermez la porte !



Le torrent de montagne (C)

Le torrent est un cours d'eau de montagne à forte pente coulant à grande vitesse avec une forte turbulence, avec de l'écume en surface si le débit est très fort. Le mouvement torrentiel est très rapide mais, généralement, le débit est irrégulier et la taille de ce cours d'eau peut être très variable.

Crédit : AntoineGarcia



Le pin à crochet (D)

Le pin à crochets, un des plus anciens pins survivants de l'ère glaciaire, est particulièrement adapté aux conditions climatiques rigoureuses de l'étage subalpin. Il est en effet résistant à la sécheresse, mais également au froid et au vent. Arbre d'altitude et de lumière, sa silhouette est surtout remarquable dans les stations les plus élevées où des arbres isolés au port torturé se maintiennent jusqu'à des altitudes record dans un milieu de blocs et de gros rochers.

Crédit : Pin à crochets, L. Manhes - Parc national des Pyrénées

Lieux de renseignement

Bureau d'Information Touristique du Val d'Azun

1 Place du Val d'Azun, 65400 ARRENS-MARSOUS

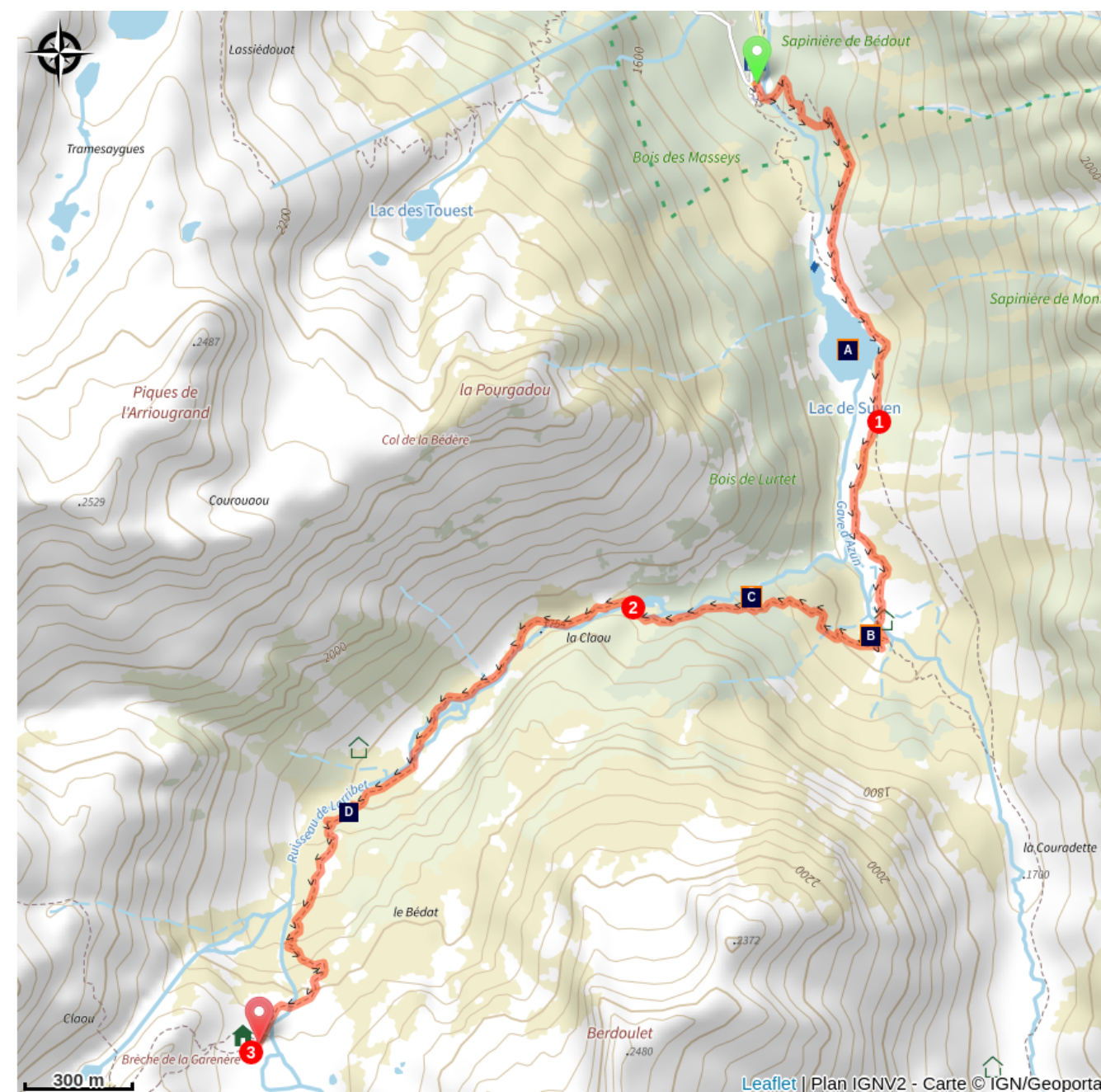
infotourisme@valleesdegavarnie.com

Tel : 05 62 97 49 49

<https://www.valleesdegavarnie.com/ete/ma-destination/val-d-azun>



Sur votre route...



Le lac de Suyen (A)



Le torrent de montagne (C)



La Toue de Doumbblas (B)



Le pin à crochet (D)

Toutes les informations pratiques

 **En coeur de parc**

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu’il est utile de connaître pour préparer son séjour. Les chiens y sont interdits, la cueillette est interdite et le bivouac est réglementé.



Comment venir ?

Accès routier

Dans le Val d'Azun, depuis le village d'Arrens-Marsous, suivre la D105 en direction du barrage du Tech. Longer ce lac et poursuivre par la route jusqu'à son terminus, le parking du Plan d'Aste (maison du Parc).

Parking conseillé

Parking supérieur du Plan d'Aste

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d’une espèce ou d’un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d’informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

- Les activités de nature peuvent être :
- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
 - soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d’escalade ...
 - interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d’Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.